

AG Membership 2017
AC& Association des galeries
d'art contemporain

L'AGAC C'EST QUOI

- & un OBNL créé en 1985
- & plus de 40 membres affiliés
4 types de membres : régulier, junior, associé & honoraire
- & une association professionnelle garante des meilleures pratiques et de la professionnalisation de ses membres
- & assure la représentation de ses membres auprès de nombreuses instances afin de veiller au développement de politiques et réglementation favorisant le marché de l'art
- & des projets afin de rejoindre les publics spécialisés et stimuler vos opportunités d'affaires:
 - Papier à Montréal (+ de 17 000 visiteurs)
 - Feature à Toronto (+ de 3 500 visiteurs)
 - *Collectionner, le guide* (tiré à 1 000 exemplaires)
- & des actions pour dynamiser le milieu des arts visuels et faire rayonner la créativité canadienne
 - des actions menées auprès des institutions publiques et des partenaires culturels
par exemple: l'attribution des Prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois en partenariat avec la Ville de Montréal
 - des projets en collaboration avec d'autres organismes (la Coupe Rogers, le Mois de la Photo, etc)
- & un réseau de membres partout à travers le Canada
de Québec à Vancouver, en passant par Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Calgary



Foire Paperarts



Table ronde, Foire Feature 2015



Table ronde, Foire Paperarts

MEMBRES DE L'AGAC

Québec

Galerie 3
Galerie Michel Guimont
Lacerte art contemporain

Montréal

Art45 *
Art Mûr
Beaux-arts des Amériques
ELLEPHANT
Galerie Antoine Ertaskiran
Galerie Bernard
Galerie d'art Yves Laroche
Galerie Division
Galerie Dominique Bouffard
Galerie D'Este
Galerie Éric Devlin
Galerie Hugues Charbonneau
Galerie Nicolas Robert
Galerie Patrick Mikhail
Galerie René Blouin
Galerie Robert Poulin
Galerie Simon Blais
Galerie Trois Points
Galerie Valentin
Lacerte art contemporain
Laroche/Joncas
Parisian Laundry
Pierre-François Ouellette art contemporain

Ottawa

Galerie Jean-Claude Bergeron

Toronto

Division Gallery
Feheley Fine Arts
General Hardware Contemporary
Georgia Scherman projects
Paul Petro Contemporary Art
Pierre-François Ouellette art contemporain

Winnipeg

Lisa Kehler Art + Projects

Edmonton

dc3 Art Projects

Calgary

TrépanierBaer Gallery
VivianeArt

Vancouver

Equinox Gallery
Monte Clark Gallery

* membre associé

LES CRITÈRES POUR DEVENIR MEMBRE RÉGULIER

- & **être une entreprise à but lucratif dont l'activité principale est le commerce de l'art contemporain de pointe**
 - les galeries locatives sont exclues
 - l'art contemporain de pointe se réfère à la création récente qui se concentre sur des avenues nouvelles et originales dans les divers champs d'activités des arts visuels

- & **être en opération depuis au moins trois ans**

- & **avoir une galerie physique accessible au public**
 - 24 heures par semaine, en moyenne, afin de satisfaire l'objectif de médiation inhérent au rôle d'une galerie membre de l'AGAC

- & **représenter le travail d'au moins six artistes professionnels**
 - ces artistes ne doivent pas nécessairement être québécois ou canadiens
 - notre site Web met gratuitement à disposition des galeries un contrat-type
 - des copies des contrats peuvent être demandées

- & **présenter au moins cinq expositions individuelles ou collectives d'artistes professionnels par année**
 - ces artistes ne doivent pas nécessairement être québécois ou canadiens



Les membres réguliers ont le droit de vote à l'Assemblée générale annuelle ainsi que le droit de se faire élire au Conseil d'administration.

Les membres réguliers ont priorité d'accès lors des activités de l'AGAC.

Les membres réguliers ont le droit de parrainer de nouveaux membres et de voter lors des demandes d'adhésion. Les parrains s'engagent à offrir leur accompagnement à la galerie - sur demande - et à témoigner de son évolution dans le cas où un membre junior applique afin de graduer à titre de membre régulier.

La cotisation annuelle pour le membre régulier est de **500 \$** + taxes.

LES CRITÈRES POUR DEVENIR MEMBRE JUNIOR

& être une entreprise à but lucratif dont l'activité principale est le commerce de l'art contemporain de pointe

- les galeries locatives sont exclues
- l'art contemporain de pointe se réfère à la création récente qui se concentre sur des avenues nouvelles et originales dans les divers champs d'activités des arts visuels

avoir présenté au moins cinq expositions dans une période de 12 mois maximum

ou

compter parmi son personnel de direction un membre ayant acquis une expérience d'au moins trois ans dans le milieu des galeries privées

- CV requis

& avoir une galerie physique accessible au public

- 24 heures par semaine, en moyenne, afin de satisfaire l'objectif de médiation inhérent au rôle d'une galerie membre de l'AGAC

& représenter le travail d'artistes professionnels

- sans nombre minimum
- ces artistes ne doivent pas nécessairement être québécois ou canadiens
- notre site Web met gratuitement à disposition des galeries un contrat-type
- des copies des contrats peuvent être demandées



Le membre junior aura un maximum de trois ans pour rencontrer les critères d'adhésion du membre régulier et déposer une demande d'adhésion à cet effet

Le membre junior peut assister à l'Assemblée générale annuelle mais ne peut voter.

La cotisation annuelle pour le membre junior est de **400 \$** + taxes.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

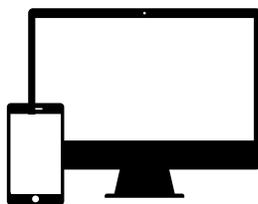
& des avantages financiers

- Membre régulier : un rabais de 15% sur les frais d'inscription à la foire Papier

& une large visibilité sur le web

- une page dédiée sur le site internet de l'AGAC, avec localisation et images des artistes

- la diffusion des activités de la galerie à travers les réseaux sociaux de l'Association:



25 000
visiteurs uniques par an

30%
de retour



12 k



3.5 k



3 k

& une crédibilité auprès des professionnels, des collectionneurs et du grand public

- l'appartenance à une association professionnelle est garante des bonnes pratiques du milieu
- l'utilisation des outils mis à votre disposition par l'AGAC pour appliquer ces bonnes pratiques comme le contrat-type et un code de déontologie

& des tarifs préférentiels

- des tarifs membres négociés auprès de nos partenaires, des rabais accessibles auprès de partenaires médias et d'impression, partenaires hôteliers, etc.

Pour obtenir des informations supplémentaires, écrivez à membership@agac.ca

& la possibilité de participer à des projets connexes

- un accès à prendre part à des projets spéciaux, des activités satellites, expositions ou autres projets organisés par l'AGAC permettant d'élargir le champs d'action de la galerie

& l'accès à une veille informative et à des ressources mises à disposition par l'Association

- la réception d'une infolettre rappelant les informations utiles liées aux activités de l'Association et à l'actualité du milieu des arts visuels
- la mise à disposition sur demande d'une large banque de profils pour le recrutement de stagiaires

LES ENGAGEMENTS MUTUELS

L'AGAC s'engage à :

- mener sa mission de stimulation du marché de l'art grâce à la tenue d'événements majeurs
- protéger, informer et défendre les intérêts de ses membres
- diffuser les activités de ses membres
- représenter ses membres auprès des instances politiques
- tenir ses membres informés de ses activités
- être équitable vis-à-vis de l'ensemble de ses membres

La galerie s'engage à:

- respecter le code de déontologie de l'Association
- avoir recours au contrat-type dans le cadre de ses relations avec ses artistes
- s'acquitter de sa cotisation dans les délais impartis
- tenir informée l'Association de ses activités
- tenir informée l'Association de tout changement, notamment pouvant affecter son respect des critères d'adhésion



Foire Papier16



Foire Papier15

LA PROCÉDURE À SUIVRE

- 1 assurez-vous de répondre aux critères énoncés en page 3 ou 4
- 2 obtenez la recommandation écrite de 2 membres réguliers, à faire parvenir directement à l'Association
- 3 remplissez le formulaire d'inscription et envoyez-le à l'Association en vous assurant d'y ajouter l'ensemble des pièces jointes requises avant le **9 janvier 2017** (liste de contrôle ci-dessous)
- 4 obtenez 50 % + 1 de votes des membres réguliers en faveur de votre adhésion
- 5 acquittez-vous de votre cotisation par chèque. En cas de non-paiement de la cotisation, des intérêts seront appliqués et la galerie ne pourra pas bénéficier du tarif membre pour les foires organisées par l'AGAC

Tout nouveau membre doit retourner à l'AGAC les documents suivants :

- formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- le code de déontologie signé
- le CV d'un membre de personnel de direction (membre junior seulement)
- la cotisation annuelle payable par chèque et libellé au nom de l'Association des galeries d'art contemporain ou AGAC*

* Si votre candidature n'est pas retenue, votre chèque vous sera retourné dans les 30 jours suivant la lettre de refus.

Merci de votre intérêt
pour l'Association!



Formulaire d'adhésion Membership AGAC

- Membre junior
 Membre régulier

Nom de la galerie : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____

Province : _____

Code Postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Site web : _____

Directeur de la galerie : _____

Année d'incorporation : _____

Employés : _____

Artistes représentés : _____

Faites-vous de l'évaluation d'oeuvres? _____

oui non

Si oui, souhaitez vous que nous vous orientons les nombreuses demandes
que nous recevons du grand public? _____

oui non

Spécification sur l'expertise à communiquer : _____

Tout nouveau membre doit avoir l'appui de deux membres réguliers :

Membre #1 : _____

Membre #2 : _____

Date : _____

Signature : _____

Retourner le formulaire à l'adresse suivante:

372, rue Sainte-Catherine Ouest – 318, Montréal, QC H3B 1A2
c. membership@agac.ca t. +1.514.798.5010 w. agac.ca

AG
AC&



Code de déontologie

L'Association des galeries d'art contemporain met en application le code de déontologie suivant. Toute galerie membre de l'AGAC doit :

- se conformer aux lois nationales et aux accords internationaux auxquels le Canada est partie concernant des biens culturels exportés ou importés;
- remplir équitablement ses engagements envers les artistes, les acheteurs, les marchands, de même que les établissements publics et privés, et exercer ses activités en conformité avec les règles morales et déontologiques;
- collaborer avec le conseil d'administration de l'Association quand celui-ci agit en qualité de comité de discipline chargé de traiter des questions relatives à la conduite professionnelle; le comité de discipline est constitué de la présidence et de la vice-présidence sauf en cas de conflits d'intérêt où un autre membre du conseil d'administration sera nommé;
- collaborer avec les autorités compétentes en vue d'éliminer les fautes professionnelles et les procédés contraires aux règles de conduite du marché de l'art;
- se conformer aux méthodes et procédés établis pour obtenir des évaluations justes et équitables;
- s'assurer convenablement de l'authenticité des œuvres d'art qui sont vendues par la galerie; être également capable de produire une attestation d'authenticité au besoin; si l'authenticité d'une œuvre est mise en cause, en informer l'acheteur éventuel;
- veiller à ce que les œuvres présentées au public soient décrites et étiquetées de façon exacte;
- respecter ses engagements contractuels avec les clients, les artistes, les fournisseurs et les membres de l'Association ;
- dans un délai raisonnable, mettre à la disposition de l'artiste qui en fait la demande un état financier ou un relevé d'inventaire comptable, ou les deux, à l'égard de toute œuvre de l'artiste vendue ou en consignation; si elle détient en consignation une œuvre d'art produite par un artiste ou reçue d'un client, elle doit, sauf disposition contraire, rembourser l'artiste ou le client dès que l'œuvre a été vendue et les sommes dues ont été versées par l'acheteur ;
- garder, conserver et protéger, à l'aide des moyens habituels, toute œuvre d'art dont la garde lui est confiée;
- sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter des situations où elle pourrait être en conflit d'intérêts;
- faire preuve de loyauté et de respect envers l'Association et respecter, dans toute intervention publique, la réputation de chacun des membres de l'Association;
- s'abstenir de prendre part à toute entente contraire à l'éthique;
- se conformer aux statuts et règlements de l'Association des galeries d'art contemporain

Galerie : _____

Signature : _____

Date : / /

Retournez le code de déontologie signé à l'adresse suivante:

372, rue Sainte-Catherine Ouest – 318, Montréal, QC H3B 1A2
c. membership@agac.ca t. +1.514.798.5010 w. agac.ca

AG
AC&